



COMMUNIQUÉ

Dialogue régional pour les acteurs non étatiques sur le RISDP de la SADC 2020-30 et son projet de plan de mise en œuvre

29 AU 30 juin 2021 (virtuel)

« Reconstruire en mieux – Assurer la responsabilité sociale dans le développement de l'Afrique australe »

1. CONTEXTE ET HISTORIQUE

1.1 Tandis que l'un dialogue régional virtuel pour les acteurs non étatiques (ANE) sur le plan de développement stratégique régional révisé (RISDP) de la Communauté de développement de l'Afrique australe (SADC) pour 2020-2030 et son projet de plan de mise en œuvre s'est tenu les 29 et 30 juin 2021, dans le cadre de la thème de Reconstruire en mieux - Assurer la responsabilité sociale dans le développement de l'Afrique australe, co-organisé par Southern Africa Trust, Economic Justice Network (EJN) de la Fellowship of Christian Councils in Southern Africa (FOCCISA), Southern African People's Solidarity Network (SAPSN), Conseil de coordination de l'Afrique australe (SATUCC), GenderLinks, Media Institute of Southern Africa (MISA) et l'Alliance du Partenariat pour la responsabilité sociale (PSA) (un consortium d'ActionAid International (AAI), Public Service Accountability Monitor (PSAM) de l'Université de Rhodes, Forum des petits agriculteurs d'Afrique orientale et australe (ESAFF) et SAfAIDS).

1.2 Plus de 250 personnes, de 13 des 16¹ Les États membres de la SADC se sont joints au dialogue, représentant divers acteurs non étatiques, y compris les organisations de la société civile (OSC), les associations de petits agriculteurs, les organisations de travailleurs, les syndicats, les organisations de jeunesse, les mouvements populaires, les organisations confessionnelles, les associations du secteur privé et les chambres de commerce et les médias, ainsi que le Secrétariat de la SADC, les comités nationaux de la SADC, les points de contact nationaux de la SADC et d'autres départements gouvernementaux.

1.3 Notant que le RISDP 2020-2030 de la SADC (ci-après RISDP) et la Vision 2050 ont été approuvés lors du Sommet des chefs d'État et de gouvernement de la SADC en août 2020. Le Conseil des ministres de la SADC doit adopter le plan de mise en œuvre du RISDP avant

¹ Les participants au dialogue venaient des 13 des 16 États membres de la SADC : Afrique du Sud, Botswana, République démocratique du Congo, Eswatini, Lesotho, Madagascar, Malawi, Namibie, Namibie, Seychelles, Tanzanie, Zambie et Zimbabwe.

août 2021, qui définira les différentes actions à entreprendre par la SADC et ses États membres. La stratégie régionale décennale envisage « une région industrialisée pacifique, inclusive, à revenu moyen à élevé, où tous les citoyens bénéficient d'un bien-être économique durable, de justice et de liberté ».

1.4 Compétent que le RISDP est mis en ligne au milieu de la pandémie de Covid-19, qui a restreint une large consultation publique. La pandémie de Covid-19 a placé devant la région à la fois des obstacles supplémentaires et des opportunités. Les défis économiques existants ont été encore aggravés par le ralentissement mondial causé par Covid-19. L'emploi formel et informel a diminué, entraînant une baisse des revenus de nombreux ménages, en particulier dans les zones urbaines. Le détournement des budgets et du personnel nationaux pour répondre à la crise, ainsi que l'impact des restrictions elles-mêmes, ont affecté la prestation des services publics dans de nombreux secteurs. Les effets du changement climatique – sécheresse persistante, inondations et ravageurs – aggravés par les défis économiques, la pauvreté, les inégalités, les conflits et l'impact négatif de l'extraction des ressources naturelles ont tous contribué à l'insécurité alimentaire. La nature et l'impact sexospécifiques de Covid-19 ont accru la vulnérabilité des femmes et des filles et exacerbé la violence sexiste (VBG). En outre, les problèmes de gouvernance dans de nombreux pays de la région, notamment le manque de transparence et de responsabilité sociale, ainsi que les restrictions aux droits de l'homme et aux libertés d'expression, de réunion et d'association, limitent la capacité des ANE, et plus généralement des personnes, à s'engager pleinement dans les processus démocratiques.

1.5 A salué et apprécié que la SADC ait souligné dans le RISDP l'importance de s'engager et de former des partenariats stratégiques avec les ANE pour assurer la mise en œuvre réussie des politiques et programmes régionaux.

1.6 Réitérant l'importance des instruments régionaux de l'Union africaine (UA) et de la SADC tels que (i) la Charte africaine des droits de l'homme et des peuples (1996) et son Protocole sur les droits de la femme (2003) ; (ii) Charte africaine de la démocratie, des élections et de la gouvernance (2007) ; (iii) Charte africaine de la jeunesse (2006) ; (iv) Déclaration de Malabo de l'UA sur la croissance et la transformation accélérées pour une prospérité partagée et des moyens de subsistance améliorés (2014) ; (v) Déclaration d'Abuja de l'UA sur le VIH/SIDA, la tuberculose et autres maladies infectieuses connexes (2001) ; (vi) Protocole de la SADC sur le genre et le développement ; (vii) Protocole de la SADC sur le travail et l'emploi ; (viii) Déclaration de Dar es Salaam sur l'agriculture et la sécurité alimentaire (2004) ; (ix) Stratégie pour la SDSR dans la région de la SADC (2019 – 2030) ; (x) Politique agricole régionale (PAR) de la SADC (2013) et Plan d'investissement (PRAI) (2017 – 2022); (xi) Stratégie de sécurité alimentaire et nutritionnelle de la SADC (FNSS) (2015-2025) ; (xii) Stratégie et feuille de route d'industrialisation de la SADC 2015-2063 ; et (xiii) la Loi type de la SADC sur le genre et le développement.

1.6 Notant l'importance de la responsabilité sociale pour la prestation efficace de services publics de qualité, abordables, accessibles et sensibles au genre à tous nos citoyens, et

finalement à la réalisation des objectifs de développement durable (ODD) et des engagements régionaux, comme mentionné ci-dessus, dans les domaines du climat changement et agriculture, santé, commerce, genre, vaccins Covid-19, travail, jeunesse et engagement de la NSA.

2. RECOMMANDATIONS RELATIVES À *CHANGEMENT CLIMATIQUE et AGRICULTURE*

Notant la nécessité d'assurer l'adoption généralisée de pratiques agricoles durables pour aider les petits exploitants agricoles à s'adapter aux effets du changement climatique et à accélérer la croissance agricole comme moyen de lutter contre la faim et la pauvreté, nous par conséquent ;

2.1 Appel à la SADC et aux États membres de renforcer ou d'établir des revues conjointes du secteur agricole (JASR) et des conseils pour l'alimentation et la nutrition incluant les petits exploitants agricoles et les OSC au niveau des districts et des sous-districts pour orienter, suivre et superviser les stratégies, plans, programmes et budgets en matière d'alimentation et de nutrition .

2.2 Encourager La SADC doit développer et mettre en œuvre une solide stratégie régionale de développement agricole et de services de vulgarisation qui soutient les clusters de production agricole rurale pour promouvoir l'agroécologie, les systèmes semenciers gérés par les agriculteurs et les services publics sensibles au genre, et, en outre, pour éviter l'imposition d'OGM.

2.3 Exhorter La SADC et les États membres doivent augmenter le financement du secteur agricole et rendre rapidement opérationnel et financer le Fonds de développement agricole de la SADC (FAD) au point mort.

3. RECOMMANDATIONS RELATIVES À *SANTÉ*

Notant la nécessité d'améliorer la santé des citoyens de la SADC, en général, et de promouvoir les services de dépistage du VIH et de santé sexuelle et reproductive (SSR) pour les adolescents et les jeunes en particulier, nous par conséquent ;

3.1 Appel aux États membres de la SADC d'étendre la transparence et le partage des informations liées à la gestion des ressources publiques afin d'améliorer la participation des citoyens au suivi de la responsabilité sociale des services publics de VIH/SSR

3.2 Exhorter les membres du parlement à amener les ministères de tutelle et les entreprises à rendre compte de tout compromis sur la gestion des ressources publiques destinées à la prestation des services de santé publique ; y compris la responsabilité de la mise en œuvre des résolutions soulevées dans les rapports des vérificateurs généraux et/ou

des bureaux de l'ombudsman. Cela contribuera à réduire la perte de ressources destinées aux services VIH/SSR à travers la corruption et les abus.

3.3 Inviter au gouvernement de revoir ou d'élaborer de nouvelles lois et cadres juridiques qui réduisent le coût des produits essentiels de lutte contre le VIH/SSR.

3.4 Encourager les gouvernements à revoir les cadres fiscaux et l'architecture existants dans le but de créer un flux durable de ressources pour la prestation de soins de santé et d'encourager les investissements du secteur privé dans la prestation de services de VIH/SSR

4. RECOMMANDATIONS RELATIVES À COMMERCE

Notant la nécessité d'élargir le soutien aux femmes commerçantes transfrontalières à petite échelle, d'autant plus qu'elles ont été les plus durement touchées par les fermetures de frontières et les restrictions de voyage pendant la pandémie de Covid-19, nous par conséquent ;

4.1 Appel à la SADC, au COMESA et à leurs États membres de mettre en place des mécanismes pour renforcer la collecte de données sur la contribution du commerce transfrontalier à petite échelle, afin d'éclairer l'adoption de réponses politiques et d'infrastructures appropriées.

4.2 Exhorter La SADC veillera à ce que le régime commercial simplifié de la SADC crée un environnement commercial favorable en facilitant l'activité économique des commerçants transfrontaliers. Avec le nouvel environnement dû à Covid-19, cela devrait inclure la fourniture d'infrastructures immatérielles adéquates aux frontières pour exploiter tout le potentiel des commerçants transfrontaliers - c'est-à-dire réduire les coûts et la complexité de la documentation requise pour les envois à petite échelle ou de faible valeur les procédures douanières et les transactions commerciales.

4.3 Encourager La SADC et les États membres doivent éduquer et renforcer les capacités des commerçants sur l'utilisation des plateformes de paiement électronique et de commerce sécurisé en ligne pour faciliter et faciliter le commerce et protéger les commerçants de contracter Covid-19. Par exemple, les services douaniers et de gestion des frontières devraient fournir des bureaux d'assistance pour aider les petits commerçants à se conformer au nouveau système numérique et en ligne. Les gouvernements sont encouragés à subventionner les coûts d'obtention d'un test et d'un certificat Covid-19 pour les commerçants transfrontaliers. L'inoculation du vaccin doit être prioritaire pour les commerçants transfrontaliers.

5. RECOMMANDATIONS RELATIVES À GENRE

Notant la nécessité d'une protection, d'un suivi et de stratégies accrues pour lutter contre la violence sexiste exacerbée et d'autres impacts négatifs de Covid-19 dans la région, nous par conséquent ;

5.1 Appel aux États membres de la SADC de revoir les codes pénaux et les lois criminalisantes spécifiques qui continuent d'avoir un impact sur les plus marginalisés et les plus vulnérables de la société ; en particulier, les femmes, les filles, les personnes âgées et les personnes handicapées.

5.2 Recommander qu'il y ait une collecte de données ventilées par sexe qui assure des communications claires, à la lumière de Covid-19 ; et la justice vaccinale en ce qui concerne l'égalité des sexes

5.3 Encourager Les États membres de la SADC à lancer la discussion et la mise en œuvre de la loi type sur la violence sexiste (VBG) et les synergies avec les engagements nationaux et le déploiement de la loi type sur le mariage des enfants.

6. RECOMMANDATIONS RELATIVES À VACCINS CONTRE LE COVID-19

Notant la nécessité d'améliorer l'équité et l'accès aux vaccinations contre le Covid-19 parmi les citoyens de la SADC, nous par conséquent ;

6.1 Appel sur la SADC et ses États membres pour améliorer la communication sur la science des vaccins, y compris en collaborant avec les ANE pour développer des stratégies spécifiques aux pays pour répondre aux peurs et aux idées fausses.

6.2 Exhorter Le Secrétariat de la SADC et les États membres doivent jouer un rôle de premier plan et unifié, dirigé par l'UA, dans la négociation des vaccins au niveau mondial ; et s'assurer qu'ils planifient et financent le déploiement de manière adéquate pour répondre aux besoins de leur population sans délai, afin de prévenir des vagues d'infection encore plus importantes et plus catastrophiques.

6.3 Implorer La SADC et les États membres doivent reconnaître les défaillances chroniques des systèmes, des infrastructures et des politiques de santé publique de la région, et tirer parti de l'attention actuelle portée aux inégalités et à la disponibilité d'un financement accru pour la santé publique afin de s'assurer qu'ils créent des systèmes plus responsables et efficaces qui répondent à nos besoins et veille à ce que nous soyons préparés à toute pandémie future.

7. RECOMMANDATIONS RELATIVES À LA MAIN D'OEUVRE

Constatant l'augmentation des déficits de travail décent, combinée à la croissance de la violence et du harcèlement dans le monde du travail et d'autres impacts négatifs de Covid-19 dans la région, nous par conséquent ;

7.1 Appel aux États membres de la SADC de renforcer la qualité du dialogue social dans la région aux niveaux national et régional, garantissant ainsi une approche inclusive du développement, en particulier sur le marché du travail.

7.2 Recommander que les gouvernements ratifient et intègrent la Convention n° 190 de l'OIT sur l'élimination de la violence et du harcèlement dans le monde du travail.

7.3 Encourager les gouvernements à développer et à renforcer les systèmes nationaux de protection sociale universels et inclusifs, y compris les socles de protection sociale, et à établir des accords de sécurité sociale et de travail pour l'amélioration de la protection sociale, car les recherches du SATUCC ont montré que les pays qui ont « institutionnalisé l'assistance sociale, dépendent des ressources nationales, et suivent une approche fondée sur les droits/la justice, ont été prompts à fournir une aide d'urgence » en réponse à Covid-19.²

7.4 Appelez d'urgence aux gouvernements de traiter les problèmes liés à l'informalité et de réduire les déficits de travail décent dans l'économie informelle et de faciliter la transition vers la formalité – à la lumière de la Recommandation 204 de l'OIT concernant la transition de l'économie informelle vers l'économie formelle.

7.5 Exhorter que les États membres de la SADC reconnaissent et respectent les droits des travailleurs et des syndicats, et veillent également à ce que tous les travailleurs migrants et leurs familles aient accès aux soins de santé et à la protection des revenus ; des conditions de travail et de vie convenables, y compris le respect des normes de sécurité et de santé au travail ; et des informations pertinentes sur le Covid-19. Les syndicats et toutes les autres parties prenantes des différents secteurs de l'économie doivent être activement impliqués dans les équipes/groupes de travail nationaux de réponse Covid-19 et participer au déploiement et à la distribution du vaccin et des équipements de protection individuelle (EPI).

7.6 Exhorter en outre La SADC doit développer des indicateurs relatifs à la création d'emplois et sauvegarder les emplois existants, en élaborant et en mettant en œuvre des politiques macro-économiques (fiscales et monétaires) qui orientent les dépenses publiques vers l'octroi de subventions à l'embauche ou de garanties pour les jeunes ainsi que l'investissement dans des secteurs économiques susceptibles d'absorber Demandeurs d'emploi. Les gouvernements doivent veiller à ce que les prestations d'assurance-chômage couvrent tous les jeunes qui ont perdu leur emploi et toutes les personnes touchées par les licenciements, afin d'éviter des pertes de revenus encore plus importantes. En outre, l'accès aux prestations pour ceux qui recherchent activement un emploi devrait être amélioré.

8. RECOMMANDATIONS RELATIVES À JEUNESSE

²SATUCC (2020) Recherche régionale du SATUCC sur le Covid-19. L'impact de la pandémie de Covid-19 sur les travailleurs en Afrique australe : le rôle des syndicats - Rapport final. <https://rosalux.co.za/wp-content/uploads/2021/06/SATUCC-COVID-19-STUDY-REPORT-2020.pdf>

Notant la nécessité de faciliter la participation pleine et éclairée des jeunes dans la formulation et la mise en œuvre du RISDP, nous par conséquent ;

8.1 Appel aux dirigeants de la SADC d'accroître l'accès à l'information pour les jeunes afin de leur permettre de s'engager activement dans tous les processus du RISDP, y compris à travers l'utilisation des médias sociaux et d'autres plateformes accessibles aux jeunes.

8.2 Recommander qu'il y ait une transformation structurelle de la SADC pour créer des espaces démocratiques pour les jeunes - non seulement pour participer à la prise de décision, mais aussi pour exercer leur droit démocratique de voter pour, ou d'opposer leur veto, aux plans de développement adoptés au niveau de la SADC.

8.3 Encourager Les dirigeants de la SADC stimulent la participation des jeunes aux processus de développement régional de bas en haut en adoptant des normes communes pour l'inclusion et la participation des jeunes aux niveaux national et local.

9. RECOMMANDATIONS GÉNÉRALES

En conclusion, et dans la poursuite des objectifs déclarés de la SADC tels qu'ils sont contenus dans le RISDP, la Vision 2050 et les instruments régionaux énumérés au point 1.5 ci-dessus, nous souhaitons enfin :

9.1 Accueillir et exprimer notre soutien aux dispositions et à l'esprit du Traité de la SADC (en particulier à l'article 5 (2b), 16A et aux articles 23 du Traité de la SADC) et aux multiples protocoles qui reconnaissent les ANE comme des parties prenantes importantes dans la mise en œuvre de l'agenda de la SADC.

9.2 Implorer Le Secrétariat de la SADC et les États membres doivent établir des plateformes et des processus, y compris le partage public de plans et de rapports, aux niveaux régional et national pour garantir que les ANE (y compris les femmes, les jeunes, les travailleurs et les petits producteurs) soient en mesure de s'engager de manière substantielle dans la mise en œuvre et le suivi de la RISDP, construit sur les principes de la responsabilité sociale.

9.3 Exhorter le Secrétariat de la SADC et les États membres à établir, renforcer et opérationnaliser le mécanisme d'engagement des ANE au niveau régional et les SNC dans chaque État membre, dans les délais stipulés dans le plan de mise en œuvre du RISDP.

9.4 Exhorter en outre Les États membres de la SADC renforcent la responsabilité sociale en protégeant les droits de l'homme, y compris les libertés d'expression, de réunion et d'association, et en renforçant les mécanismes d'intégrité et de contrôle de l'État, afin de garantir que tous les habitants de la région puissent s'engager pleinement et substantiellement dans les processus démocratiques.

9.5 Encourager Les ANE doivent être activement impliqués aux niveaux national et régional dans les processus gouvernementaux et dirigés par les ANE sur la mise en œuvre et le suivi du RISDP, afin qu'ils puissent formaliser le pacte social entre les États et les peuples et assurer la responsabilité sociale.

9.6 S'engager, en tant que coorganisateur, pour accueillir des dialogues annuels pour réfléchir sur les progrès de la mise en œuvre du RISDP.

9.7 Appeler les parlements nationaux de la SADC à assurer une surveillance efficace en veillant à ce que les intérêts et les priorités des acteurs publics et non étatiques soient représentés dans le développement, le suivi et la mise en œuvre du RISDP aux niveaux régional et national.

9.8 Appelez en plus La SADC et ses États membres doivent soutenir la transformation du Forum parlementaire de la SADC en un parlement régional à part entière et lui donner les moyens d'exercer de manière adéquate la gamme complète requise de fonctions législatives, de représentation et de contrôle.

9.9 Express notre profonde gratitude à tous nos donateurs pour leur engagement à renforcer la responsabilité sociale dans la région de la SADC, en particulier le bureau régional de la Direction du développement et de la coopération suisse (DDC) et le Haut-commissariat britannique en Afrique du Sud, pour leur soutien à ce dialogue.

Enfin, ce communiqué est par la présente soumis au Secrétariat de la SADC, ainsi qu'à chaque État membre de la SADC par l'intermédiaire de leurs points de contact nationaux. Les ANE au niveau régional et dans chaque État membre sont également encouragés à utiliser ce communiqué et ses recommandations dans leurs propres engagements.